Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260602-19052026-DE

N°1905-26

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	15
De votants	15
Procuration	0

Objet :

Coût du repas distribué à la cantine de Trébry du 5 janvier au 10 avril 2026

Date de la convocation :
21 mai 2026

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Jean-Michel LE BOUCHER, Rose-Marie FESTINI CROMER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL, Hélène MARTIN, Renaud RABRET

Secrétaire de séance : Renaud RABRET
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,
Vu la convention pour la mise en place d'une liaison chaude sur la commune de Trébry,
Vu le rapport de présentation des coûts et des repas servis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à facturer 2.64 € par repas pour la période du 5 janvier au 10 avril 2026 à la commune de Trébry.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 1er juin 2026

Secrétaire de séance
Renaud RABRET

Le Maire,
Jean-François CORDON